

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La Guadeloupe pendant la première administration britannique : le mémoire du gouverneur Dalrymple du 16 février 1762

Christian Schnakenbourg

Number 174, May–August 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037864ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1037864ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schnakenbourg, C. (2016). La Guadeloupe pendant la première administration britannique : le mémoire du gouverneur Dalrymple du 16 février 1762. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (174), 51–72.
<https://doi.org/10.7202/1037864ar>

La Guadeloupe pendant la première administration britannique : le mémoire du gouverneur Dalrymple du 16 février 1762

*Christian SCHNAKENBOURG*¹

Le 16 février 1762, en exécution des ordres du nouveau roi Georges III, qui ne régnait que depuis deux ans et désirait probablement mieux connaître les territoires conquis par ses troupes depuis le début de la guerre de Sept Ans, le général Campbell Dalrymple, gouverneur britannique de la Guadeloupe, rédigea pour le comte d'Egremont, secrétaire d'Etat aux Colonies, un intéressant mémoire de quinze pages sur les différentes affaires de son gouvernement². Bien qu'il ne soit pas fort long, ce rapport constitue le plus important de tous ceux adressés à Londres par les gouverneurs de la Guadeloupe au cours de la première période d'administration britannique, entre 1759 et 1763, tant par les renseignements qu'il donne sur la situation de l'île dans ces années mal connues que par les projets qu'il élabore pour le futur.

Ce document peut être divisé en trois grandes parties. Dans les six premières pages, le gouverneur Dalrymple présente la Guadeloupe ; après un bref historique, il décrit chacune des îles de l'Archipel, puis présente le commerce et les finances de son gouvernement ; ces développements contiennent de précieux renseignements statistiques. Puis de la page sept à la page douze, le gouverneur envisage tous les problèmes qui se poseront après le traité de paix, lorsque –il n'en doute pas– la Guadeloupe deviendra définitivement britannique ; il envisage successivement la transformation de l'île en terre de monoculture sucrière, les profits du commerce britannique dans ses relations avec la Guadeloupe, les modifications institutionnelles nécessaires, les

1. Professeur honoraire des Universités, membre de l'Equipe de recherche AIHP-GEODE de l'Université des Antilles.

2. National Archives of England and Wales, CO 110/2, fol. 30-37.

problèmes religieux et l’avenir des colons français qui resteront dans l’île après le transfert de souveraineté. Enfin, les trois dernières pages de ce rapport, les moins intéressantes pour nous, sont consacrées aux problèmes militaires.

La publication de ce mémoire était initialement prévue comme pièce justificative de l’article que nous avons consacré à la période anglaise de 1759-1763 dans ce *Bulletin* en ... 1971³. Que l’on veuille bien nous excuser de ce « léger » retard. La journée d’étude sur les occupations anglaises en Guadeloupe, organisée par Gérard Lafleur dans le cadre de la Société d’histoire, en décembre 2016, nous offre l’occasion de nous rattraper.

Nous terminerons cette brève introduction par quelques indications sur les principes qui nous ont guidés dans la publication du texte lui-même comme dans l’établissement de sa traduction⁴. Nous avons, naturellement, respecté strictement le texte anglais original, y compris dans ses archaïsmes, si ce n’est toutefois le rétablissement d’un minimum de ponctuation, très insuffisante, pour en faciliter la lecture. Pour ce qui concerne la traduction, nous nous sommes attaché autant à l’esprit du texte qu’à sa lettre même, préférant nous éloigner légèrement de celle-ci ou utiliser des archaïsmes lorsque cela nous a paru nécessaire pour mieux en faire ressortir le sens général. Ajoutons enfin que c’est volontairement que nous avons limité le nombre de nos notes aux seuls cas où des précisions ou des compléments se sont avérés indispensables pour éclairer les propos, parfois elliptiques, du gouverneur Dalrymple.

3. « L’essor économique de la Guadeloupe sous l’administration britannique, 1759-1763 », *Bull. de la Société d’histoire de la Guadeloupe*, n° 15-16, 1971, p. 3-40.

4. Merci à Marie-José pour son aide précieuse dans cet exercice.

TEXTE ORIGINAL ANGLAIS

Earl of Egremont, Secretary of State.

My Lord,

In obedience to His Majestys commands notify'd to me by Your Lordship, requiring an exact state of the Government of Guadeloupe & its dependencies I have the honour to inform you that :

Guadeloupe in the year 1674 was purchased by the King of France & annexed to the Crown. This laid the first foundation of a Colony, for before that time civil wars amongst the proprietors & the horrors attending them, with the oppression of monopolys, has desolated these islands. Mons^r Colbert at that time Ministre de la Marine immediately obtained the establishment of such privileges as enduced many settlers to abandon their native country, promulgated such laws as procured them safety & protection, and above all encouraged & attracted trade. With all these advantages, however, the Colony made a slow progress till the year 1720, when the most extensive & fertile quarters of both islands were still coverd w^h wood, and not a single sugar work in all Grand Terre now the richest of the two. About this time an illicit trade for Negroes with the English was permitted, or winked at, by which Grand Terre was inhabited, and the very fruitful quarters of Houelbourg, Lamentin & St Rose cleared and planted, & all the others greatly improved & augmented. In the year 1727 a severe ordonnance prohibiting all foreign trade checked the progress of cultivation, but it being still carryd on at a great risk, the islands in the end were tolerably well settled, all the land, or most part of it, granted away on condition of two thirds being cleared of wood in six years, & tho these terms have not been strictly complyd with, yet few or no reunions have been made to the Crown. All these incidents tending more to improve than to enrich the Colony, a few hurricanes & the war of 1744 depressed it greatly, for want of funds to support misfortunes, or credit to repair & remedy them ; for the generality of the inhabitants were still very poor, & must have continued so, from the ruinous method of carrying on trade, imposed upon them by the island of Martinique, where it was principally drawn by being the seat of Government, & the Chiefs' sole attention being taken up, to render the whole French possession of no other consequence than to raise the importance of that island. From whence it happens that Guadeloupe has been so little talked of, & the Grenades are hardly known, the one of them produces 10 to 12,000 hog-heads of the best white sugar of anyone West India Colony.

The extent of Guadeloupe proper, at the lowest computation, may be one third smaller than Martinique, less populous & cultivated, tho the latter is more laborious & difficult. A ridge of mountains runs through the center of the island coverd with wood to the very summits, which in time would produce coffee or cotton if attempted ; and the sea coast all round is planted as deep as the strength of the inhabitants has permitted cultivation to penetrate. It contains 128 sugar plantations with numerous smaller ones of cotton & coffee, where canes might be easily propagated & is inhabited by 5489 white & free Negroes with 16,298 Negroes paying

duty to the King, exclusive of exemptions, false returns, & all those under 14 & above 60 years old.

Grande Terre is one continued plain, with little highs here & there to place houses & works upon, & wanting nothing but the rivers of Guadeloupe to make it the most opulent & beautiful country in the world ; it contains 190 sugar works, & is inhabited by 1103 heads of familys (+) & 49 d° of free mulattos, with 17,566 slaves paying duty. It is more extensive than any of our Windward Islands & added to Guadeloupe greatly exceeds Martinique. The land, I believe, is almost all granted away & in use, yet still capable of great augmentation & improvement. The planters are more industrious or perhaps only more rich, from their suffering less by the siege & their estates being laborious, & are now making large strides toward perfection. This island is separated from the other by a salt water river, where vessels drawing 6 or 7 foot water pass dayly & by which the communication & commerce of the North part of both islands are greatly facilitated. This river is at the bottom of a excellent harbour, where docks may be established at a small expense for heaving down & careening our largest men of war & which nature has no largely calculated as to be easily rendered impregnable by sea.

Marie Gallante before the conquest held of Martinique. It may supposed equal to St Kits in extent, but for want of strength far short of it in riches & cultivation ; it contains only 21 sugar plantations & is inhabited by 304 heads of familys(++) with 3516 slaves paying duty . This island is not so well cleared, but not less fertile than the others, tho it lyes under the same disadvantages of Antigua & Grandeterre, the want of water.

The islands of the *Saints* produce nothing but provisions with a little cotton & coffee. They furnish an excellent harbour & are inhabited by 265 Whites, & 50 free Negroes & mulattos & 310 slaves paying duty.

Petite Terre is uninhabited ; & the Deseada(+++) producing much the same as the *Saints* is chiefly peopled by lepers sent there from others islands, & where the salubrity of the air and their wholesome fruits frequently make perfect cures.

The commerce of these islands all centered in & was carryd on before their reduction by commissioners at Martinique. Few or no ships coming directly from Europe, a planter here was obliged to embark his produce for that island, to land, roll it up into the magazine of his factor there, at his cost & risk & after all to pay 5 pr cent commission for selling of it, & received payment is whatever European commodities he wanted, upon which 100 pr Ct profit did not always satisfy the rapacious commissioner. Under these circumstances it is not difficult to see what fortunes these usurers must have raised, how much this government was oppressed & impoverished, & Martinique aggrandished at its expence. Yet all these only prove the fertility & resources of *our soil* for the Colony still augmented.

The revenue in the meantime, that His Most Christian Majesty derived from it was inconsiderable, exclusive of the employment it furnished so

(+) *The particular returns not being arrived yet, I can only give the number of familys in this island.*

(++) *The particular returns not being arriv'd I can only give the number of familys in this island.*

(+++) *The N° of inhabitants & slaves of this island are included in that of Grandterre*

many of his subjects & the riches France received from the great exportations of the produce exceeding her home consumption ; for the taxes were moderated so as to encourage trade & settlers, & exemptions even of them were given to all public employments & the mobility (*noblesse*). They were of the following nature, & the year before the siege might produce the amount or near it opposite to each article.

<i>Capitation tax</i> upon 20,000 Negroes belonging to sugar planters at 9 livres a head	180.000
D° on 10 000 belonging to coffee & cotton planters at 6 livres	60.000

	240.000
<i>One pr Cent</i> duty, on importation of all European goods Sold by weight	8.000
<i>One pr Cent</i> duty, on exportation of produce. N.B. all sent to Martinique as above mention'd paid it there	20.000
<i>Powder duty</i> , 40 lb of D° paid by each vessel carrying cannon formerly paid as anchorage but lately annexed to the Domain	1.000
Confiscations, fines & other casual revenues, about	20.000

Total amount of the revenue of Guadeloupe & dependences	289.000
Marie Gallant might yield about	20.000

Tot. of the Gov ^t as it now stands	309.000

The expences of Government might amount on the other head in the following manner & annexed sum, viz:	
<i>Etat major</i> including the Governor, Intendant or l'Ordonnateur subdelegue, 3 lieuts du Roy, 1 major, 3 adjutants, 1 engineer, 1 subingineer, a store keeper, a surgeon major, gunner, & gratifications to the engineers & others, might amount to livres	51.920
<i>Pensions</i> to the Clergy, 16 curates at Guadeloupe, at 540 livres each	8.640
To the Jesuits for instructing the Negroes & regulating the schools	810
9 curates at Grand Terre at 540 livres each	4.860
1 at Deseada at	1.000

	15.310
<i>Expences</i> of the officers & distribution of justice about	30.000
The keeping up of fortifications might cost the King exclusive of the corve the inhabitants were subject to, about	50.000

Total expences paid by the King <i>exclusive of the garrison</i> consisting of six companies, who were all furnished with one lb of flower pr diem	147.230

Net balance into the Kings' coffers exclusive of <i>three & a half pr Cent</i> paid by all produce, on importation from these colonies into any of the ports of France	161.770

The inhabitants were obliged by law or prescription to give two days work pr annum of *all their Negroes* to the King to keep up the forts, batteries & fortifications, & to furnish besides as many to the works as might be wanted for any particular emergency. The King paid all the artificers, wood, iron & other materials necessary for the fortifications, & the coasting vessels were obliged to furnish one load of lime, & wood to burn it, pr annum. All these advantage to the public of what they call *a corvé* from the inhabitants are taken off by the 17 article of the capitulation, but that obligation subsists no longer than a peace.

These islands notwithstanding what may have been said are healthy for such climates, & have this particular advantage that no venomous animal can exist in them. Even the scorpion & centpedes are much more harmless than elsewhere.

Our present produce & exports consist of :		lbs Nr
<i>Sugar</i> exported from June 25, 1760	to D° 1761	17.683.163
<i>Cotton</i> exported from	D° to D°	1.016.355
<i>Coffee</i>	D° D° to D°	2.279.742
<i>Cocoa</i>	(But mostly the produce of the Spanish Main, having encouraged trade there which procured us provisions, cocoa & cassia fistula, & took away our dry goods)	229.705
<i>Rum</i>	exported from 25 June 1760 to D° in 1761	Gallons 88.127
<i>Molasses</i>	The French having distilleries lose considerably by selling this article	950.290
<i>Ginger</i>	D° D° exported pounds	249.488
<i>Cassia fistula</i>	D° D° pounds	62.059
<i>Indigo</i>	It grows wild everywhere	344

Your Lordship will please to observe that this return of our exports takes its date from a time when the ashes of many burned plantations were scarcely extinguished, & many others had sustain'd great losses in slaves, & the absence of their masters during a three months siege. It is also necessary to observe that the planters in this & all countrys contrive ways & means to impose on the best custom house officers, & pay duty far less than they embark ; & above all, that old connections & bad habits being difficult to break, St Ustatius still carries away a great deal of our sugars, they bearing an higher price there than here & in return pour in upon us their dry goods, which is of all others the most destructive trade to the Mother country & Collony that can be carryd on ; but having now detected a knott of these villains, I hope by a necessary severity to give a check to such illegal practises for the future. I can give Your Lordship no proofs, but there are the strongest presumptions to believe that we have lost the exportation of 10,000 hogsheads of sugar since the 25 June by that mean. There are crying abuses but are difficult to remedy

where our possessions consist of so many small islands, & the custome house & other officers are permitted to trade.

A Colony, My Lord, on the improving hand can only be judged of comparatively from what it was. In the year 1720, the *droits de Domaine* of Guadeloupe were farmed for 38,000 livres, & Grande Terre for 8,000 livres ; & in 1758, the capitation alone amounted to 240,000 livres. They had then about 30,000 Negroes paying duty, some thousands of whom fell into the hands of the besiegers in 1759 & were all sold out the Government. This incident ascertaining the loss of the planters, consequently proves a diminution of the usual quantity of produce, as much as the number of slaves paying duty this year amounting to 37,705, clearly demonstrate these considerable augmentation ; for, at a moderate computation in these islands, the labour of each Negroe ought to produce two hogsheads of sugar per annum.

It is not to be argued from thence that we shall export the present year 75,000 hogsheads, for perhaps only two thirds of these slaves fall to the share of sugar planters but at the same time I will venture to affirm, that in a very few years so much may be expected & perhaps more. Party writers have blinded some & led away many. I have seen several of their productions & can only assure Your Lordship that many of their assertions with regard to this Colony are groundless. They talk of it comparatively with other Colonies & conquests to serve private views & interests. Nobody can suffer more in all probability than myself of the restitution of these islands, yet Your Lordship, guarded against being myself deceiv'd, may assure yourself that interest shall not make me sacrifice to truth. The writers for Guadeloupe have also exaggerated its importance, & consequently lessen'd by that, the weight that their other arguments ought to have had.

Cinnamon, I should apprehend is not peculiar to Guadeloupe, as the same climate, soil & culture must always produce the same vegetation. However that is, we certainly have it here in a small quantity with the same poignancy, but less delicate of taste than that from India, which may be entirely owing to the want of a right method in the cure. As to cultivation it requires none, the seeds drop from the trees & grow up spontaneously ; so that great plantations of it might be made in hedge rows without occupying any of our cane, coffee or cotton land. We have also the *tea plant* but have so lately heard of it that no experiments have yet been made ; an old Jesuit who had been a missionary in China cured some & used it ; but this is only hearsay & at most doubtful.

In giving Your Lordship the quantity of the produce, the several articles of it were mention'd, & by the receiver generals report, the revenue of one per cent, for the same period collected here amounts to 10,000 pounds currency, & the capitation to 17,000 £, which is all the advantage at present that His Majesty derives from this conquest. The one per cent duty, exclusive of the illicit exports & imports above mentioned, & the suppression of the just weight by which it is collected, shows however, that Britain has augmented her trade by a million sterling ; for currency generally speaking neats sterling in coming here or going to Europe all expences paid. That sum added to our imports from North America, & the number of hands & shipping employd prove it a valuable acquisition, even if it was in a state of perfection, from which it

is still so far remote as to require double the present number of the slaves, altho there has been imported in the year 1761, Negroes to the value of 300,000 pounds sterling, to my certain knowledge, another source of trade & riches to His Majesty's subjects ! The last pamphlet I saw boasted much of the merit of Jamaica ; I do not pretend to put these islands in competition, but I will venture to affirm that trade may be carryd on here 10 pr cent cheaper than there, on account of a more hazardous & always a more tedious navigation.

As to what part of the former management if these islands appear most worthy to be adopted or rejected ? I own myself greatly difficulted, from the extent of the question, how answer to it. A direct commerce with Europe, much as we now have & they wanted formerly, is the consequence of being a Colony of Britain. That established, the next consideration is regulations for the interior police so calculated as to encourage British settlers, & not rebute the continuance of French ones. The opposition of our laws, language & Religion, of our customes & prejudices are just so many obstacles to this great point for at least one generation ; yet, by some prudent temperature, I imagine that affairs may be conducted with security, freedom, & contentment to all ; for, we can make no condescension that will not better the condition of the French inhabitants ; & as interest more than inclination induces the British to settle in these climates, I should apprehend that they will not be discouraged by any little deviation from our happy constitution, that His Majesty may think proper to establish for *some time* in this Colony, to reconcile the prejudices & cement the affection of his new subjects. Religion appears to be the most delicate point to manage, but believe will not be so difficult ; for by establishing secular clergy, they must be more subserved to Government than monks supported by large communities, & less rigid in their discipline, which may have the way for reformation better than more violent measures ; for the exterior of Divine Worship, except in a few bigots & the fair sex, is almost all that ever passes the tropics from any nation, & the French are generally speaking, less attached to their religion than any other, tho they as regularly attend mass as their toylets. The late conduct of the Clergy in supporting a party & dividing the Colony by espousing the interest of one *Saltoris* as an agent at the King's Court, furnishes a pretext for such an alteration & will obtain it a favourable reception.

The reestablishment of the *corvé* among the inhabitants is almost an indispensable thing, as by that the forts & necessary fortifications will be kept up at the expence of those who reap the benefit of their protection. In short, we may be put upon the same footing as the other islands with respect to these things ; & the 4 & ½ pr cent on the exportation of all produce may be also levied here, & in that case the capitation tax dropt. If the importation of small French wines directly from Bourdeaux (being much the best calculated for this climate) on paying the duties, could be permitted for a certain time only, it would raise a great sum, & be both flattering & of infinite service to the French inhabitants, who have been accustomed to drink nothing else, & have in effect nothing else to use, for want of brandy. A few years will instruct every planter to make good rum, & their interest & pride may soon bring them to drink & approve of their own produce & manufactory.

I have already had the honour to mention Your Lordship several laws which I thought, might be proper to repeal & others to promulgate ; & have only to add that the abolishing of the observation of all feasts excepting a very few, is both necessary & I believe agreeable to the Colony ; it is already done at St Domingo, for by that, the slaves would be obliged to work a fifth part more in the year than they do, which would increase the revenue of the Colony just so much. The Negroes are all instructed in the Christian religion, and on that account do not labour on these days.

The repealing of the law which makes the *moveable only* of a planter liable to be seized for his debts however contracted & letting the *loy de partage* subsist for a time, must expose the French in a few years to be all bought by the English who are solely entitled to purchase of those inhabitants who chuse to retire, & who must have the preference in every other occasion from the weight of their purses. Following this plan would soon make the Colony English ; but as inhabitants are always esteemed an acquisition as well as territory, I should imagine that Your Lordship would prefer the keeping of them, especially if their disposition are favourable to our government.

I have conversed with several of the most sensible among them on this subject, who always acknowledg'd the disadvantage they ly under exposed to the rigour of their own Government, to the violence & oppression of their governors, the discouragement of trade, & above all the want of protection from France against our future attacks ; but tho the management necessary for them to observe has prevented the opening of their minds fully, yet they could not always conceal the preference they gave to our Government, the mildness & generosity of which in strictly observing a disadvantageous capitulation they are now sensible of. There are many inhabitants of good families in France, some of whom I believe may abandon us, & by that we shall lose the most troublesome of the whole ; few others, I imagine, will sacrifice their interest to prejudices ; & if they should, Barbados & the other islands worn out & exhausted in their soils, can furnish with sufficient settlers to perfect this Colony & make it the most flourishing of all the Caribbees. The first principles of a Frenchman are obedience to his superiors, & attachment to the person of their prince, more than to their laws. From whence it is natural to think that the first will be easily reconciled to a milder governm^t & the latter must soon give way to an acknowledged superior merit. I would willingly give Your Lordship reasons for any conclusions I am obliged to draw from things I cannot be inform'd of, & hope there will justify my belief in the inhabitants, for the greatest part wishing to continue under the protection of Britain.

The state of population I have annex'd to my report of each island, & have now only to observe that the law obliging a parent to make an equal distribution of his effect among his children has been a great encourage of matrimony ; having by this law a certain establishment, it brought many young people together who being naturally very prolific, their families became numerous. The number of *Gens de couleur* is also great, many of whom having been enfranchised, are now very useful people to the Colony as artisans, & in time may form of good militia for its security & defence.

I have the honour to send Your Lordship enclosed a return of the troops now on the establishment of this Governm^t, which number at a peace may be reduced a third, & afterwards in proportion to the spirit with which the inhabitants will embrace a militia law for their own defence ; but a body of good regulars will be always necessary to make our West India possessions secure, as the conduct of the French after long preparations, great confidence & ostentation has recently proved at Martinique. Our fortifications consist of two forts, one at Basseterre, & the other at the entrance of Fort George harbour, which serve to protect our principal magazines ; & of many small batteries at the chief place of trade, viz at Grand Ance, Vieux Fort, Marigott, St Marys, St Anne, St François, le Moulle, St Bertrand, Port Louis, Bay Mahault, St Rose, Pointe Madame, & Deshayes, all which are open behind & serve only to keep off privateers, whose guns & carriages are in so very bad repair, as to be almost useless. *Fort Royal* is situated on the river Gallion, the stiffness & width of whose banks effectually secure it on one side. It is ill fortify'd & much exposed to be raked from the sea, but should never have been taken by an attack from that element ; & is overlook'd from the land on the North side, which has been remedy'd so far as it can be, by a cavalier bastion of good masonry erected at great expence ; towards the town, approaches may be carry'd on very easily under the shelter of the houses which have been permitted to be built too near, & of the ground which in some places favour a besieger so much that few or no guns can be brought to bear upon him. It is however a place of consequence in a climate where sieges are difficult to be carry'd on, & might give an enemy a great deal of trouble, especially if a cover'd way was carry'd all round, & casemates were built to cover a necessary garrison within. It cannot or ought not to be taken without a regular siege ; there is no room for entrenchments within, but few defences are pushed to such extremities in these times.

Fort George stands upon an eminence, commanded by two or three others, & is so full of angles as to be scarcely able to bring three guns to bear upon the same object ; & the parapets are so slight as not to bear the fire of its own guns. The above mention'd heights had redouts upon them, which we have let fall to ruin, depending on the superiority of our fleet, & to contract the expences of government ; but they ought to be fortify'd (& I have a plan by me for that purpose on emergency) to render the other of any farther use than to defend the entrance of the harbour which is chiefly done by a barbet battery erected since the reduction of the island just under the walls & on the same eminence as the fort, & by several others below in the plain of St Roque where stand the magazines & barracks of the troops.

No attempt can be made on these islands, if they should remain with us at a peace, without a superior military force from Europe, in which case Grandeterre must be abandon'd & the troops quarter'd there drawn within the lines at Fort George where these heights well retrenched would stop an enemy sometime. Guadeloupe being more cut by rivers & mountainous, the ground is naturally stronger, & at last a *reduit* form'd by nature, where there is a possibility of tiring out the patience of an enemy.

I have only farther to observe to Your Lordship that it will be both beneficial to trade & the police of the Colony to remove the seat of Gov^t

at a peace to a more central situation than of Basseterre, which being fortified must add greatly to the security & strength of the Government.

I beg the favour of Your Lordship to note the number of our absent officers & their ranks. We have very little preferment there which has now induced many of the best officers to ask leave to go home, & reduced me to the cruel necessity of either refusing them or letting the service suffer by their absence, for those at home seem to have form'd the resolution & be protected in it, not to joint their corps. There is now 1 lieut^t col^l & five captains absent from the fourth Reg^t which was called upon to serve on the expedition to Martinique. I beg it as a most particular favour of Your Lordship to procure from His Majesty the rank of major in the army by brevet or otherwise to captain Charles Hamilton, my brigade major. He has been six years a captain & constantly attended his duty & done it with a quickness & punctuality that has greatly facilitated the carrying on the service in this garison. I beg leave to refer Your Lordship to Gen^{ls} Napier & Barrington for his farther character ; he is one of those who feels, from the promotion of younger officers, & has asked leave to go home which I could only prevent by this application in which I hope to meet with Your Lordships protection & support.

Having now executed His Majestys commands to the best of my abilities, I hope Your Lordship will excuse me if I have either exceeded or fallen short of the bounds I ought to have prescribed to myself on this occasion. Please to remember that I am a military man. I have the honour to be with great respect.

Guadeloupe
Head Quarters at
Basseterre Feb^{ry} 16. 1762

My Lord
Your Lordship's
Most obedient & most humble servant
Campbell Dalrymple

Your Lordship may form some idea of the Gov^t of Martinique by the above letter, as all the Colonies are governed by the customes of Paris. It has however undergone a small alteration lately, by the establishment of a *Chamber of Commerce* which by what I could learn, had only speculative power & to communicate their discoveries ; for all disputes relative to trade were still determin'd by the ordinary jurisdictions

TRADUCTION FRANÇAISE

Au Comte d'Egremont, Secrétaire d'Etat.

Monseigneur,

En exécution des ordres de Sa Majesté, que Votre Seigneurie m'a communiqués, réclamant un état exact de la situation du gouvernement de la Guadeloupe et ses dépendances, j'ai l'honneur de vous informer que :

La Guadeloupe fut achetée par le roi de France en 1674 et réunie à la Couronne. Cela constitua la vraie fondation de la colonie, car, auparavant, les guerres civiles entre ses propriétaires et les horreurs en résultant⁵, jointes à l'oppression des monopoles, avaient ravagé ces îles⁶. Monsieur Colbert, alors Ministre de la Marine, fit immédiatement instituer des privilèges propres à inciter un grand nombre de colons à abandonner leur pays natal, rendit des ordonnances leur assurant sécurité et protection, et surtout encouragea et y attira le commerce. Mais en dépit de toutes ces mesures, la colonie ne fit que peu de progrès jusqu'en 1720, où les quartiers les plus étendus et les plus fertiles de deux îles étaient encore couverts de bois et pas une seule sucrerie n'existait en Grande-Terre⁷, aujourd'hui la plus riche des deux. C'est à peu près à cette époque qu'un commerce interlope d'esclaves avec les Anglais fut autorisé, ou toléré, grâce auquel la Grande-Terre fut habituée et les très riches quartiers de Houëlbourg, Lamentin et Saint-Rose défrichés et mis en culture, et tous les autres firent également beaucoup de progrès. En 1727, une ordonnance draconienne interdisant tout commerce avec l'étranger⁸ limita les progrès de la mise en valeur, mais ce commerce continua tout de même, à grands risques, et ces îles furent finalement à peu près correctement colonisées, toutes les terres, ou presque, ayant été concédées, sous la condition que les deux tiers de chaque concession devaient être défrichés en six ans ; mais quoique les termes des ordonnances n'aient pas été strictement observés sur ce point, peu ou pas de réunions au Domaine furent prononcées. Tous ces faits tendant beaucoup plus à développer la colonie qu'à l'enrichir, quelques cyclones et la guerre de 1744 y provoquèrent une grave crise en raison du manque de fonds pour faire face à ces malheureux événements, ou de crédit pour y remédier ; car la majeure partie des habitants était très peu fortunés et ont dû continuer à l'être à cause du système commercial ruineux que leur imposait l'île de la Martinique, où se trouvait concentré l'essentiel du négoce parce

5. Dalrymple fait ici allusion aux troubles survenus sous le gouvernement de Houël, à l'époque des seigneurs-propriétaires, de 1649 à 1664 ; J. B. Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, Paris, 1667, t. I, p. 548-572.

6. Les monopoles dont il s'agit ici sont ceux attribués par le roi à la Compagnie des Isles de l'Amérique (1635-1648), puis à la Compagnie des Indes Occidentales (1664-1674). En pratique, d'ailleurs, ces monopoles ne furent pas respectés ; dès 1666, la Compagnie des Indes Occidentales était obligée d'autoriser les particuliers à armer des vaisseaux pour trafiquer librement avec les Isles.

7. Ici, Dalrymple exagère. Il y avait déjà 48 sucreries en Grande-Terre en 1715 et 81 en 1726. Voir les recensements dans ANOM, G1-497, n° 8 et 14.

8. Il s'agit des célèbres lettres-patentes d'octobre 1727, sur lesquelles voir J. Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'Exclusif » de 1763 à 1789*, Paris, PUF, 1972, t. I, p. 83-112.

que c'était le siège du gouvernement ; et la seule préoccupation des administrateurs était de réduire toutes les autres possessions françaises au rôle de faire-valoir de cette île. Ce qui explique qu'on ait aussi peu parlé de la Guadeloupe et que les Grenades soient à peine connues, alors que l'une d'elles produit 10 à 12 milles barriques d'un sucre blanc plus beau que dans n'importe quelle colonie des Indes Occidentales.

L'étendue de la Guadeloupe proprement dite doit être, au bas mot, d'un tiers plus petite que celle de la Martinique, moins peuplée et moins cultivée, bien que celle-ci soit plus difficile à travailler. Une chaîne de montagnes, couverte de bois jusqu'au sommet, traverse le centre de l'île et pourrait produire du café et du coton si l'expérience était tentée un jour ; et le bord de la mer tout autour de l'île est planté aussi loin que la force des habitants leur a permis d'établir des cultures. Elle contient 128 habitations-sucreries, plus un grand nombre de petites habitations cotonnières et caféières dans lesquelles la canne pourrait être introduite, et est habitée par 5.489 Blancs et gens de couleur libres et par 16.0298 Noirs payant droit, exception faite des exemptions, des fausses déclarations, des moins de 14 ans et des plus de 60 ans⁹.

La *Grande-Terre* est une plaine continue, parsemée de petites hauteurs sur lesquelles sont placés les habitations et les moulins, et il ne lui manque que les rivières de la Guadeloupe pour qu'elle soit le plus opulent et le plus beau pays du monde. Elle contient 190 sucreries et est habitée par 1.103 chefs de famille(+) et 49 idem de mulâtres libres, et par 17.566 esclaves payant droit. Elle est plus étendue que n'importe laquelle de nos Iles-du-Vent et, jointe à la Guadeloupe, dépasse largement la Martinique. Je crois que presque toutes les terres y ont été concédées et y sont cultivées, quoique encore susceptibles de beaucoup d'améliorations et de progrès. Les planteurs y sont plus industriels ou peut-être seulement plus riches en raison de leurs moindres pertes pendant le siège et parce que leurs habitations sont plus productives, et ils avancent maintenant à grands pas vers la perfection. Cette île est séparée de l'autre par une rivière salée par où passent quotidiennement des navires tirant 6 ou 7 pieds d'eau et qui facilite grandement les communications et le commerce de la partie nord des deux îles. Cette rivière débouche dans un excellent port où des bassins peuvent être aménagés à peu frais pour caréner nos plus gros navires de guerre, et qui a été si bien doté par la nature que l'on peut facilement le rendre imprenable de la mer¹⁰.

Marie-Galante dépendait de la Martinique avant la conquête. On peut lui supposer une superficie comparable à celle de Saint-Kitts, mais, par manque de moyens, en est bien éloignée en richesse et en cultures. Elle

(+) *Les recensements particuliers n'étant pas encore arrivés, je ne peux donner que le nombre de familles de cette île.*

9. Les « Noirs payant droits » étaient les esclaves âgés de 14 à 60 ans pour lesquels les colons payaient un droit par tête, ou capitation. Les officiers royaux et les nobles étaient exemptés du paiement de la capitation sur leurs esclaves.

10. Il s'agit bien évidemment de Pointe-à-Pitre, dont la création date précisément de cette période ; A. Pérotin-Dumon, *La ville aux Iles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2001, p. 381-389.

contient seulement 21 habitations-sucreries et est habitée par 304 chefs de famille (++) et par 3.516 esclaves payant droit. Cette île n'est pas aussi bien défrichée, quoique pas moins fertile que les autres, mais elle subit le même inconvénient qu'Antiguet et la Grande-Terre, le manque d'eau.

Les îles des *Saintes* ne produisent que des vivres et un peu de coton et de café. Elles constituent un excellent port et sont habitées par 265 blancs, 50 noirs et mulâtres libres et 310 esclaves payant droit.

La *Petite Terre* est inhabitée. Et la Désirade (+++), qui produit pratiquement la même chose que les *Saintes*, est principalement peuplée de lépreux que l'on envoie des autres îles, et la salubrité de l'air et des productions y apporte souvent des soins efficaces.

Avant leur conquête, *le commerce* de ces îles était entièrement concentré et dominé par les commissionnaires de la Martinique. Comme il ne venait ici pas ou peu de navires directement depuis l'Europe, un planteur devait envoyer sa production dans l'autre île, l'y décharger, l'y transporter dans le magasin de son commissionnaire, le tout à ses propres coûts et risques, et après tout cela payer une commission de 5 % pour la vente ; et il était payé en n'importe quelle marchandise d'Europe qu'il demandait, sur laquelle un profit de 100 % ne satisfaisait pas toujours la rapacité du commissionnaire. Dans de telles circonstances, il n'est pas difficile d'imaginer quelles fortunes ces usuriers ont dû amasser, à quel point ce gouvernement fut opprimé et appauvri, et la Martinique agrandie à ses dépens ; mais tout ceci montre surtout la fertilité et les ressources de *notre sol*, puisque la colonie continua à augmenter¹¹.

Dans le même temps, le revenu que Sa Majesté Très Chrétienne tirait de cette colonie était peu important, et sans rapport avec le travail qu'elle procurait à un si grand nombre de ses sujets et avec la richesse que la France retirait des grandes réexportations de produits qui n'étaient pas consommés dans le pays ; car les taxes étaient modérées, afin d'encourager le commerce et la colonisation, et des exemptions étaient attachées à tous les emplois publics et à la noblesse. Elles étaient les suivantes, et l'année précédente le siège devait produire à peu près le montant indiqué en face de chaque article.

<i>Droit de capitation</i> sur 20.000 Noirs	
Appartenant aux habitants-sucriers, à 9 livres par tête	180.000
Idem sur 10.000 appartenant aux habitants caféiers et cotonniers, à 6 livres	60.000

	240.000

(++) *Les recensements particuliers n'étant pas arrivés, je ne peux donner que le nombre de familles de cette île*

(+++) *Le nombre d'habitants et d'esclaves de cette île est compris dans celui de la Grande-Terre*

11. Dans tous ces développements sur la situation commerciale de la Guadeloupe et sa subordination à la Martinique avant 1759, l'inspiration des colons est très sensible. Jamais Dalrymple n'aurait écrit des phrases aussi virulentes si elles ne lui avaient été « suggérées ». On peut, par exemple, comparer leur contenu avec le passage du *Mémoire* du procureur-général Coquille de 1763 consacré au même sujet ; publié dans *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 11-12, 1969, p. 23-24.

<i>Droit de un pour cent</i> sur l'importation de toutes les marchandises d'Europe vendues au poids	8.000
<i>Droit de un pour cent</i> sur l'exportation des productions N. B. : tout ce qui était envoyé à la Martinique, comme il a été dit plus haut, le payait là-bas	20.000
<i>Droit de poudre.</i> Chaque navire portant canons payait 40 lb du dit droit Primitivement payé comme droit d'ancre, il fut plus tard réuni au Domaine	1.000
<i>Confiscations</i> , amendes et autres revenus casuels, environ	20.000
Montant total des revenus de la Guadeloupe et dépendances	289.000
Marie-Galante devait rapporter environ	20.000
Total pour le gouvernement tel qu'il est actuellement	309.000
D'autre part, les dépenses d'administration devaient atteindre les sommes portées aux rubriques suivantes, soit :	
<i>Etat-major</i> , y compris le gouverneur, l'intendant ou l'ordonnateur-subdélégué, 3 lieutenants du roi, 1 major, 3 adjudants, 1 ingénieur, 1 ingénieur adjoint, un garde-magasin, un chirurgien-major, canonnier, et gratification aux ingénieurs et autres, peuvent atteindre	Livres 51.920
<i>Pensions du Clergé</i>	
16 curés en Guadeloupe à 540 livres chacun	8.640
Aux Jésuites, pour l'instruction des Noirs et le service des écoles	810
9 curés en Grande-Terre à 540 livres chacun	4.860
1 à la Désirade, à	1.000
	15.310
<i>Dépenses</i> des magistrats et frais de justice, environ	30.000
L'entretien des fortifications devait coûter au roi, indépendamment de la corvée à laquelle étaient soumis les habitants, environ	50.000
Dépense totale supportée par le roi, à l'exception de la garnison, formée de six compagnies qui étaient toutes approvisionnées avec une lb de farine par jour	147.230
Solde net en faveur du Trésor Royal, indépendamment du droit de trois et demi pour cent payé par tous les produits importés depuis ces colonies dans n'importe quel port de France.	161.770

Les habitants étaient obligés, par la loi ou par la coutume, de donner chaque année au roi deux jours de travail de *tous leurs Noirs* pour l'entretien du fort, des batteries et des fortifications, et en outre d'en fournir autant qu'il pouvait leur en être réclamé pour des travaux particuliers en cas de nécessité. Le roi payait tous les entrepreneurs, le bois, le fer et les autres matériaux nécessaires aux fortifications, et les navires arrivant étaient obligés d'apporter chaque année une charge de chaux et de bois pour la brûler. Tous ces services rendus au public par ce qu'on appelle la *corvée* des habitants sont supprimés par l'article 17 de l'accord de capitalisation¹², mais cette disposition doit prendre fin avec la paix.

12. Accord de capitulation du 1^{er} mai 1759, art. 17 : « Les habitants ne pourront être contraints au logement des gens (de guerre) ni à aucune corvée pour les fortifications ».

Quoiqu'on ait pu en dire, ces îles sont saines pour de tels climats et offrent cet avantage particulier qu'aucun animal venimeux ne puisse y vivre. Même le scorpion et les mille-pattes sont beaucoup moins dangereux qu'ailleurs.

Nos productions et exportations consistent présentement en :

			Nombres de lbs
<i>Sucre</i> , exporté du 25 juin 1760	au id.	1761	17.683.163
<i>Coton</i> , exporté du id.	au id.		1.016.355
<i>Café</i> ,	id.	au id.	2.279.742
<i>Cacao</i>	(il s'agit essentiellement de la production de la Terre-Ferme espagnole ¹³ , avec laquelle nous avons encouragé un commerce qui nous fournissait des vivres, du cacao et de la casse ¹⁴ , et exportait nos marchandises sèches)		229.705
<i>Rhum</i> ,	exporté du 25 juin 1760 au id. 1761		Gallons 88.127
<i>Sirops</i>	Les Français, ayant des distilleries, perdent beaucoup en vendant ce produit		950.290
<i>Gingembre</i>	id. id. exporté, livres		249.488
<i>Casse</i>	id. id. livres		62.054
<i>Indigo</i>	Il pousse à l'état sauvage partout		344

Votre Seigneurie voudra bien noter que ce tableau de nos exportations part d'une époque où les cendres de plusieurs habitations incendiées étaient à peine froides, et où plusieurs autres avaient subi de grandes pertes en esclaves et à cause de l'absence de leurs propriétaires pendant un siège de trois mois. Il convient en outre de noter que les planteurs de ce pays, comme de tous les autres, imaginent toutes sortes de moyens pour tromper les meilleurs commis du Domaine¹⁵ et payer bien moins de droits qu'ils ne devraient par rapport à ce qu'ils embarquent ; et surtout, les vieilles liaisons et les mauvaises habitudes étant difficiles à détruire, que St-Eustache continue à attirer une grande partie de nos sucres¹⁶, car on offre un plus haut prix là-bas qu'ici, et en retour, déverse chez nous leurs marchandises sèches, ce qui constitue le plus nuisible de tous les commerces, tant pour la métropole que pour la colonie ; mais comme j'ai percé à jour ces gredins, j'espère pouvoir, par une nécessaire sévérité, donner pour l'avenir un coup d'arrêt à ces pratiques illégales.

13. L'actuel Venezuela qui est le principal centre de production du cacao de la Caraïbe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

14. Surtout connu au XVIII^e siècle sous le nom de *canéfige*.

15. Bien que le texte anglais parle de « *custom house officers* » ; il ne s'agit pas à proprement parler de douaniers, mais de commis du Domaine royal d'Occident chargés de percevoir le droit de 1 % sur la sortie des denrées produites dans la colonie.

16. Avant la guerre de Sept Ans, et jusqu'en 1781, la petite île hollandaise de Saint-Eustache est le principal centre de commerce interlope des Petites Antilles ; Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, Assen, Van Gorcum, 1985, p. 189-230, Genève, 1780, vol. VI, p. 385. C'est en grande partie grâce à ses liens avec Saint-Eustache que la Guadeloupe, abandonnée par le commerce de France et « ruinée » par les commissionnaires de Saint-Pierre, parvient tout de même à se développer au cours de la première moitié du XVIII^e siècle ; ANOM, C7A17, fol. 63, chevalier de Mirabeau, 30 juillet 1754.

Je ne peux donner aucune preuve à Votre Seigneurie, mais il y a les plus fortes raisons de croire que depuis le 25 juin, nous avons perdu l'exportation de 10.000 barriques de sucre par cette voie. Il y a des abus criants, mais difficiles à réprimer dans la mesure où nos possessions sont constituées par un si grand nombre de petites îles et où les commis du Domaine et autres officiers sont autorisés à faire du commerce.

On ne peut, Monseigneur, juger des progrès d'une colonie que par comparaison à son état passé. En 1720, les *droits du domaine* de la Guadeloupe furent affermés pour 38.000 livres et ceux de la Grande-Terre pour 8.000 livres ; et en 1758 la seule capitation a atteint 240.000 livres. Il y avait alors environ 30.000 Noirs payant droit parmi lesquels quelques milliers furent capturés par les assaillants de 1759¹⁷ et vendus hors de ce gouvernement. Cet incident, qui confirme l'étendue des pertes des planteurs, explique la diminution de la production par rapport à son niveau habituel ; de même, le fait qu'il y ait cette année 37.705 esclaves payant droit démontre clairement un accroissement ; car, suivant une estimation modérée dans ces îles, le travail de chaque Noir doit produire deux barriques de sucre par an.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous pourrions exporter cette année 75.000 barriques, car seulement les deux tiers peut-être de ces esclaves appartiennent réellement aux habitant-sucriers, mais en même temps, j'ose affirmer qu'une telle quantité sera atteinte dans très peu d'années, et peut-être même davantage. Des écrits partisans ont aveuglé quelques-uns de leurs lecteurs et égaré beaucoup d'autres, et je peux seulement assurer Votre Seigneurie que beaucoup de leurs assertions au sujet de cette colonie sont sans fondements. Ils en parlent par comparaison avec d'autres colonies ou conquêtes pour servir des intérêts particuliers¹⁸. Personne plus que moi ne pourra, selon toute probabilité, souffrir plus que moi de la restitution de ces îles ; cependant Votre Seigneurie, sauf erreur de ma part, peut être assurée que l'intérêt ne me fera pas sacrifier à la vérité. Ceux qui ont écrit en faveur de la Guadeloupe ont aussi exagéré son importance, et par conséquent diminué ainsi le poids que leurs autres arguments aurait dû avoir.

La cannelle, à ce que je crois n'est pas propre à la Guadeloupe, car les mêmes climats, sol et culture doivent toujours produire la même végétation. Quoiqu'il en soit, nous en avons certainement ici en petites quantités, de la même force, quoique d'un goût moins délicat, que celle de l'Inde, ce qui est sans doute entièrement dû à l'insuffisance des méthodes de culture. Car elle ne nécessite aucun soin particulier, les graines tombent des arbres et poussent spontanément, et ainsi de grandes plantations pourraient en être faites le long des haies, sans aucunement prendre la place de la canne, du café ou du coton. Nous avons également *du thé*, mais il y a si peu de temps que j'en ai entendu parler qu'aucune expérience n'a pu encore être

17. Entre 4.000 et 5.000 selon les sources.

18. Dalrymple fait ici allusion à l'action du « lobby » des planteurs des West Indies, qui font pression sur le gouvernement britannique pour que la Guadeloupe soit restituée à la France au moment de la paix. Produisant à moindre coût et disposant d'un important potentiel de croissance de sa production, l'île conquise faisait déjà, en 1761, une sévère concurrence à Barbade et à la Jamaïque sur les marchés de Londres et de la Nouvelle-Angleterre, et leurs sucres étaient menacés d'élimination si la Guadeloupe était conservée par l'Angleterre. D'où une multiplication de pamphlets pour combattre ce risque. Voir sur cette question R. B. Sheridan, *Sugar and slavery. An economic history of the British West Indies, 1623-1775*, Baltimore, John Hopkins UP, 1974, p. 452-459, ainsi que notre article *L'essor économique*, p. 18-21.

faite. Un vieux Jésuite, qui a été missionnaire en Chine, en produirait et en utiliserait un peu, mais ce sont seulement des bruits et des plus douteux.

Quand j'ai donné à Votre Seigneurie le montant de notre production, j'ai mentionné les différents articles la composant, et, selon le rapport du receveur-général, le revenu du droit de un pour cent levé ici pendant la même période atteint 10.000 livres-sterling, et la capitation 17.000 livres¹⁹ -ce qui constitue le seul avantage que Sa Majesté ait, pour le moment, retiré de cette conquête-. Le montant du droit de un pour cent, sans compter les exportations et importations frauduleuses précédemment mentionnées, ni la fraude au juste poids par lequel il est levé, montre cependant que la Grande-Bretagne a accru son commerce d'environ un million de livres-sterling ; d'une façon générale, il s'agit d'un solde net, toutes dépenses payées, obtenu en venant ici ou en allant en Europe. Cette somme, ajoutée à nos importations d'Amérique du Nord, ainsi que le grand nombre de matelots et de navires employés montrent qu'il s'agit d'une acquisition de valeur, même si elle avait atteint la perfection, ; ce dont elle est encore si loin qu'elle a besoin de doubler le nombre actuel de ses esclaves, quoique je sache de façon certaine qu'il en a été importé en 1761 pour la valeur de 300.000 livres-sterling, ce qui constitue une autre source de commerce et de richesse pour les sujets de la Majesté ! Le dernier pamphlet que j'ai vu vantait fort les mérites de la Jamaïque ; je ne prétends pas lui comparer ces îles mais j'ose affirmer qu'on peut faire le commerce ici 10 pour cent moins cher que là-bas, si l'on tient compte d'une navigation plus hasardeuse et toujours plus fatigante.

Quant à savoir ce que nous devons conserver ou rejeter des précédentes institutions de ces îles, j'avoue avoir les pires difficultés à répondre à cette vaste question. Un commerce direct avec l'Europe, tel que nous l'avons maintenant et tel qu'ils le désiraient précédemment, est la conséquence de l'établissement de la domination britannique. Ceci posé, il convient ensuite de régler l'administration interne de la colonie de telle façon que les colons britanniques soient incités à y venir sans que les Français soient découragés d'y rester. Les oppositions entre les lois, les langues et les religions et entre coutumes et préjugés sont évidemment de très gros obstacles à cet égard pour au moins une génération²⁰ : mais en agissant avec prudence, je pense que les choses peuvent se passer dans le calme, la liberté et à la satisfaction de tous : car si nous agissons avec arrogance nous n'améliorerons pas la condition des habitants français ; et comme l'intérêt plus que l'inclination conduit les Britanniques à s'établir sous ces climats, je suis enclin à penser qu'ils ne seront pas rebutés par quelques petits écarts par rapport à notre heureuse constitution, s'il plaît à Sa Majesté de l'établir *pendant quelque temps* dans cette colonie, afin d'effacer les préjugés et de renforcer l'affection

19. Une livre-sterling représentait approximativement 22 livres françaises des Isles. Le montant du produit des deux droits de capitation et de 1 % sur les exportations atteignait donc, pour l'année comprise entre le 25 juin 1760 et le 25 juin 1761, 594.000 livres des Isles, contre 268.000 en 1758, soit un doublement en trois ans. Ces chiffres permettent de mieux mesurer l'essor économique de la Guadeloupe dès les premières années d'administration britannique.

20. Dalrymple n'avait pas tort de s'attendre à de sérieux problèmes avec les habitants si la Guadeloupe était restée définitivement britannique. Il suffit de penser aux très grosses difficultés que rencontre l'Angleterre avec les planteurs français de la Grenade après la conquête et l'annexion de l'île en 1762-63, et pendant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle ; voir J. Cl. Nardin, « Les archives anciennes de la Grenade », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. XLIX, 1962, p. 118-119.

de ses nouveaux sujets. Le problème religieux semble être le plus délicat de tous, mais il n'est pas si difficile d'avoir la foi ; car si nous établissons des prêtres séculiers, il seront plus favorables au gouvernement que des moines soutenus par de grandes communautés, et moins rigoureux dans leur discipline, et cela nous offre une meilleure possibilité de réforme que par des mesures violentes ; car, exception faite de quelques bigots et du beau sexe, seules les apparences extérieures du culte divin passent les tropiques chez un peuple, et les Français sont en général moins attachés à leur religion qu'aucun autre peuple, quoiqu'ils assistent régulièrement à la messe. La conduite du clergé, qui a divisé la colonie en prenant parti pour un certain *Saltoris* comme agent à la cour du roi²¹, nous fournit un prétexte pour un tel changement²², et nous en obtiendrons une réaction favorable.

Le rétablissement de la corvée chez les habitants est chose presque indispensable, car ainsi les forts et les fortifications nécessaires seront entretenus aux frais de ceux qui tirent bénéfice de leur protection. En bref, nous devrions être traités dans ce domaine de la même façon que les autres îles ; de même le droit de 4 et 1/2 pour cent sur l'exportation de tous les produits devrait être levé ici, et dans ce cas, la capitation disparaîtrait. Si l'on pouvait permettre, pour un temps limité, l'importation des petits vins français directement depuis Bordeaux (qui sont les mieux adaptés à ces climats), en payant les droits cela rapporterait une grosse somme et serait à la fois flatteur et d'une utilité infinie pour les habitants français qui ont été habitués à ne rien boire d'autre, et qui n'ont effectivement rien d'autre à boire par manque de distilleries dont l'installation a été interdit par la France, de peur que cela nuise aux exportateurs européens d'eau-de-vie²³. Il suffirait de quelques années pour apprendre aux planteurs à faire du bon rhum, et leur intérêt et leur orgueil les pousserait vite à boire et à apprécier leur propre produit.

J'ai déjà eu l'honneur d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur plusieurs lois dont il me semble qu'elles pourraient être abrogées et d'autres promulguées ; j'ajouterai simplement que la suppression de l'observance de toutes les fêtes à l'exception d'un très petit nombre est à la fois nécessaire et, je crois, adapté à cette colonie ; cela est déjà fait à St-Domingue ; de cette façon, les esclaves seraient obligés de travailler dans l'année un cinquième de plus qu'ils le font actuellement, ce qui accroîtrait d'autant le revenu de la colonie. Les Noirs sont tous instruits dans la religion chrétienne, et pour cette raison, ne travaillent pas ces jours-là.

Si l'on abroge la loi qui répute saisissables pour dettes les *seuls biens meubles* d'un planteur, tout en laissant subsister pour un temps la *loi de partage*²⁴, en quelques années, les Français risquent d'être entièrement saisis

21. Dès le lendemain de la conquête, les planteurs sont autorisés à envoyer à Londres un agent, nommé Robert Deshayes, pour les représenter à la cour du roi ; ANOM, F3-227, fol. 297-298, arrêt du Conseil supérieur du 16 juillet 1759. Si l'on comprend bien les propos pleins d'*unders-tatement* de Dalrymple, il semble que cette nomination ait provoqué pas mal de remous et de manœuvres obliques, dans lesquelles le clergé local s'est apparemment beaucoup impliqué.

22. C'est-à-dire le remplacement de religieux appartenant à des ordres par des prêtres séculiers, beaucoup plus faciles à contrôler par l'administration.

23. En réalité, ce n'est pas l'installation de distilleries qui avait été interdite par la France, mais l'exportation de rhum vers la métropole.

24. Il s'agit de la déclaration royale du 24 août 1726, portant que les partages successoraux des habitations doivent être faits en valeur et non en nature, afin de laisser intacte les unités de production.

par les Anglais²⁵ ; ceux-ci sont seulement autorisés à acheter les biens de ceux des habitants qui choisissent de quitter l'île, et ils doivent avoir la préférence en toute autre occasion, suivant les moyens dont ils disposent. Si l'on suivait ce plan, la colonie serait rapidement anglaise, mais comme des habitants sont toujours considérés comme une acquisition aussi intéressante que des territoires, je me plais à imaginer que Votre Seigneurie préférerait les conserver, particulièrement s'ils se montrent favorables à notre gouvernement. Je me suis entretenu à ce sujet avec plusieurs des plus raisonnables d'entre eux, qui ont toujours parfaitement su à quels inconvénients ils étaient exposés par la rigueur de leur propre gouvernement, par la violence et l'oppression de leur propres gouverneurs, l'insuffisance du commerce, et par-dessus tout le manque de protection de la France contre nos futures attaques ; mais quoique la réserve qu'ils doivent nécessairement observer les ait empêchés d'exprimer pleinement leur pensée, ils ne peuvent cependant pas toujours dissimuler la préférence qu'ils donnent à notre gouvernement, dont ils apprécient la douceur et la générosité, par notre stricte observance d'un accord de capitulation désavantageux. Il y a beaucoup d'habitants de bonnes familles de France, dont certains, je crois, nous quitteront, et ainsi nous nous débarrasserons des plus gênants d'entre eux ; je crois que peu d'autres sacrifieront leurs intérêts aux préjugés ; et s'ils le font, la Barbade et les autres îles dont le sol est épuisé, peuvent nous fournir suffisamment de colons pour parfaire cette colonie et en faire la plus florissante de toute la Caraïbe. Les grands principes d'un Français sont l'obéissance à ses supérieurs et l'attachement à son prince plus qu'à ses lois ; il est donc naturel d'en déduire que le premier principe peut être facilement concilié avec un gouvernement plus doux et que le second doit céder devant un mérite évidemment supérieure. Je donnerais volontiers à Votre Seigneurie les raisons de chacune des conclusions que je suis obligé de tirer de faits dont je ne peux pas être parfaitement informé, et j'espérerais ainsi justifier ma confiance dans les habitants dont la majeure partie souhaite continuer à jouir de la protection de la Grande-Bretagne.

J'ai joint à mon rapport un état de la population pour chaque île²⁶ ; je dois simplement noter ici que la loi obligeant les parents à répartir leurs biens par parts égales entre leurs enfants a constitué un grand encouragement au mariage. Cette loi ayant permis une certaine colonisation, elle incita à s'établir beaucoup de jeunes gens qui, étant naturellement très prolifiques, eurent des familles nombreuses. Le nombre de *gens de couleur*, dont beaucoup ont été affranchis, est également grand ; ils sont maintenant très utiles à la Colonie comme artisans, et peuvent éventuellement former une bonne milice pour la sécurité et la défense.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Seigneurie un état des troupes cantonnées dans ce gouvernement. A la paix, ce nombre pourra être réduit d'un tiers, et ensuite en fonction des réactions avec lesquelles les habitants accueilleront une loi sur la milice pour leur propre défense. Mais un corps de troupes régulières sera toujours nécessaire pour assurer la sécurité de nos

25. Dalrymple fait ici allusion aux dettes des colons. A la vielle de l'évacuation, ils devaient 7.514.331 livres des Isles au commerce britannique. Le risque était évidemment grand que les habitants de la Guadeloupe fussent saisis par leurs créanciers si l'île était restée définitivement anglaise.

26. Malheureusement, ce document ne nous est pas parvenu.

possessions antillaises, ainsi que l'a récemment prouvé la conduite des Français à la Martinique, après une longue préparation, une grande confiance et de l'ostentation. Nos fortifications consistent en deux forts, l'un à Basse-Terre et l'autre à l'entrée de la rade du Fort-Georges²⁷, qui servent à protéger nos magasins les plus importants ; et en un grand nombre de petites batteries aux principaux lieux de commerce, soit à Grande-Anse, Vieux-Fort, Mari-got²⁸, Ste-Marie, Ste-Anne, St-François le Moule, St-Bertrand, Port-Louis, Baie-Mahault, Ste-Rose, Pointe-Madame et Deshaies, qui sont toutes ouvertes par l'arrière et ne servent que pour éloigner les corsaires, et dont les canons et les affûts sont en si mauvais état qu'elles sont presque inutiles. Le *Fort-Royal* est situé sur la rivière du Gallion ; la raideur et la largeur de son glacis, le protège efficacement sur un côté. Il est mal fortifié et fort exposé à être bombardé depuis la mer, mais n'aurait jamais dû être pris par une attaque en venant, et il est dominé depuis la terre sur le côté Nord, ce à quoi il a été porté remède, pour autant que cela soit possible, par un bastion cavalier de bonne maçonnerie érigé à grands frais. Du côté de la ville, l'approche peut être conduite très facilement grâce à l'abri des maisons dont la construction a été autorisée trop près, et du terrain qui, en certains endroits, favorise tellement l'assaillant que peu ou pas de canons peuvent être amenés pour tirer sur lui. C'est cependant un ouvrage important sous un climat où les sièges sont difficiles à conduire et qui pourrait poser un grand nombre de problèmes à un ennemi, surtout si on l'entourait d'un chemin de ronde couvert et si l'on construisait des casemates pour protéger la nécessaire garnison l'occupant. Il ne peut ni ne doit être pris dans un siège en règle. Il n'y a pas de place pour des retranchements à l'intérieur, mais par les temps qui courent, bien peu de défenses sont poussées jusqu'à de telles extrémités.

Le *Fort-Georges* se dresse sur un morne, protégé lui-même par deux ou trois autres, et il est si plein d'angles que trois canons à peine peuvent difficilement tirer sur le même objet ; et les parapets sont si minces qu'ils ne supportent même pas les tirs de ses propres canons. Les mornes précédemment mentionnés avaient sur leur sommet des redoutes que nous avons laissées tomber en ruine, en comptant sur la supériorité de notre flotte et pour réduire les dépenses d'administration mais ils doivent être fortifiés (et j'ai pensé à un plan pour cela en cas d'urgence) pour permettre au fort de remplir d'autres fonctions que la défense de l'entrée du port, qui est principalement protégée par une batterie en barquette construite depuis la prise de l'île, située juste sur les murailles et sur le même morne que le fort, et par plusieurs autres, plus bas, dans la plaine de St Roch, où se trouvent les magasins et les casernes pour les troupes.

Si ces îles nous demeurent à la paix, aucune tentative ne peut être faite contre elles sans une force militaire supérieure venue d'Europe, auquel cas la Grande-Terre doit être abandonnée et les troupes y stationnant être ramenées à l'intérieur du périmètre du Fort-Georges, où les hauteurs bien retranchées arrêteraient un ennemi pour quelque temps. La Guadeloupe étant davantage découpée par des rivières et plus montagneuse, le terrain est naturellement plus difficile, et offre à une poignée de bons soldats des possibilités de faire payer chèrement la conquête de

27. L'ex Fort-Louis, rebaptisé en l'honneur du roi d'Angleterre Georges III.

28. Il s'agit en fait du bourg de Capesterre, qui est fréquemment désigné, dans les documents du XVIII^e siècle, sous le nom de Marigot de la Capesterre.

chaque pouce de terrain, et en dernier lieu un réduit formé par la nature où il est possible d'épuiser la patience de l'ennemi²⁹.

Je ferai simplement observer en outre à Votre Seigneurie qu'il serait bénéfique à la fois au commerce et à l'administration de la colonie de déplacer le siège du gouvernement à la paix en un lieu plus central que Basse-Terre, et qui, étant fortifié, doit beaucoup augmenter la sécurité et la force de ce gouvernement.

Je demande en grâce à Votre Seigneurie de considérer le nombre d'officier absents, ainsi que leurs grades. Il y a très peu d'avancement ici, ce qui a conduit plusieurs des meilleurs officiers à demander à pouvoir retourner chez eux et m'a placé dans la cruelle nécessité ou bien de leur refuser, ou bien de laisser le service souffrir de éluer absence, car ceux qui sont retournés chez eux semblent avoir pris la résolution, et s'y être tenus, de ne pas rejoindre leur corps. Il y a actuellement un lieutenant-colonel et cinq capitaines absents dans le quatrième régiment qui fut appelé à prendre part à l'expédition de la Martinique³⁰. Je demande comme une grâce particulière à Votre Seigneurie de faire attribuer par Sa Majesté le grade de major, par brevet ou autrement, au capitaine Charles Hamilton, mon commandant de brigade. Il est capitaine depuis six ans et a constamment accompli son devoir, et l'a fait avec une rapidité et une ponctualité qui ont grandement facilité la marche du service dans cette garnison. Je me permets de laisser Votre Seigneurie s'adresser aux généraux Napier et Barrington pour mieux connaître son caractère. Il est l'un de ceux qui ont souffert de la promotion d'officiers plus jeunes, et a demandé à pouvoir rentrer chez lui, chose que ne n'ai pu empêcher que par cette requête pour laquelle j'espère pouvoir bénéficier de la protection et de l'appui de votre Seigneurie.

Ayant maintenant exécuté les ordres de Sa Majesté au mieux de mes possibilités, j'espère que Votre Seigneurie voudra bien m'excuser si j'ai dépassé ou suis resté en-deçà des bornes que je me devais de respecter en cette occasion, et la prie de se souvenir que je suis un militaire. J'ai l'honneur d'être avec grand respect,

Guadeloupe
Quartiers-généraux de
Basse-Terre,
16 février 1762

Monseigneur,
de Votre Seigneurie
le très humble et très
obéissant serviteur
Campbell Dalrymple

Votre Seigneurie pourra se faire une idée du gouvernement de la Martinique d'après le rapport qui précède, car toutes les colonies sont régies par la coutume de Paris. Il s'est toutefois récemment produit un petit changement, du fait de l'établissement d'une Chambre de commerce qui, d'après ce que j'en ai entendu dire, n'a que des pouvoirs consultatifs et de communication de ses réflexions ; car tous les conflits relatifs au commerce sont encore de la compétence des juridictions ordinaires.

29. En fait, il y avait deux réduits l'un au défilé de Valkanaërs, l'autre au Trou-au-Chien, sur les hauteurs de Trois-Rivières

30. Rappelons que la Martinique ne fut conquise qu'en Janvier-Février 1762, et en partie par des troupes venues de la Guadeloupe.